

CALENDRIER et PROCEDURE de CANDIDATURE CESURE 2021

- Pour un départ en césure au titre du 1^{er} semestre 2021-2022 ou pour l'année universitaire entière

Première campagne : Période de candidature du 12 Mars au 16 Avril 2021

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Entre le 12 mars au 16 avril 2021 (clôture 16h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	22 avril 2021
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	29 avril 2021 au plus tard
Réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	14 Mai 2021 au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 30 avril 2021
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	17 Mai 2021
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	20 Mai 2021 au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 21 Mai 2021

Deuxième campagne : Période de candidature du 1^{er} Juin au 5 Juillet 2021 ouverte aux élèves de terminale.

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 1^{er} juin et le 5 Juillet (clôture 16h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	6 juillet 2021
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures. <i>*Une décision d'acceptation ne pourra être prise et notifiée pour les élèves en classe de terminale, qu'à la double condition préalable de l'obtention du baccalauréat et de l'inscription dans la formation choisie au sein de l'université d'Orléans.</i>	13 Juillet 2021 au plus tard
Réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	28 Juillet au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 15 Juillet
Réunion de la commission chargée d'instruire les recours	24 Août 2021 <i>(fermeture congés d'été)</i>
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	27 Août 2021
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 28 Août

- Pour un départ en césure au titre du 2^{ème} semestre 2021-2022 ou pour une année civile (2^{ème} semestre 2021-2022 et premier semestre 2022-2023)

Période de candidature du **13 septembre au 21 octobre 2021**

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 13 Septembre au 21 octobre 2021 (clôture 16h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	4 Novembre 2021
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	10 novembre 2021 au plus tard
Réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	25 Novembre 2021
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 12 Novembre 2021
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	26 Novembre 2021
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	29 Novembre 2021 au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 30 Novembre 2021